

GRAND PRIX SHELL PACIFIC



Organisé par le Club


JSLF CYCLISME






ÉPREUVE VTT XCO Prix Francine MOGLIA

JSLF CYCLISME
ORGANISE


Grand Prix Cycliste
SHELL PACIFIC










EN PARTENARIAT AVEC



PRIX FRANCINE MOGLIA
SAMEDI 20 JUIN
VTT XCO
PROPRIÉTÉ AKINAGA
LA FOA

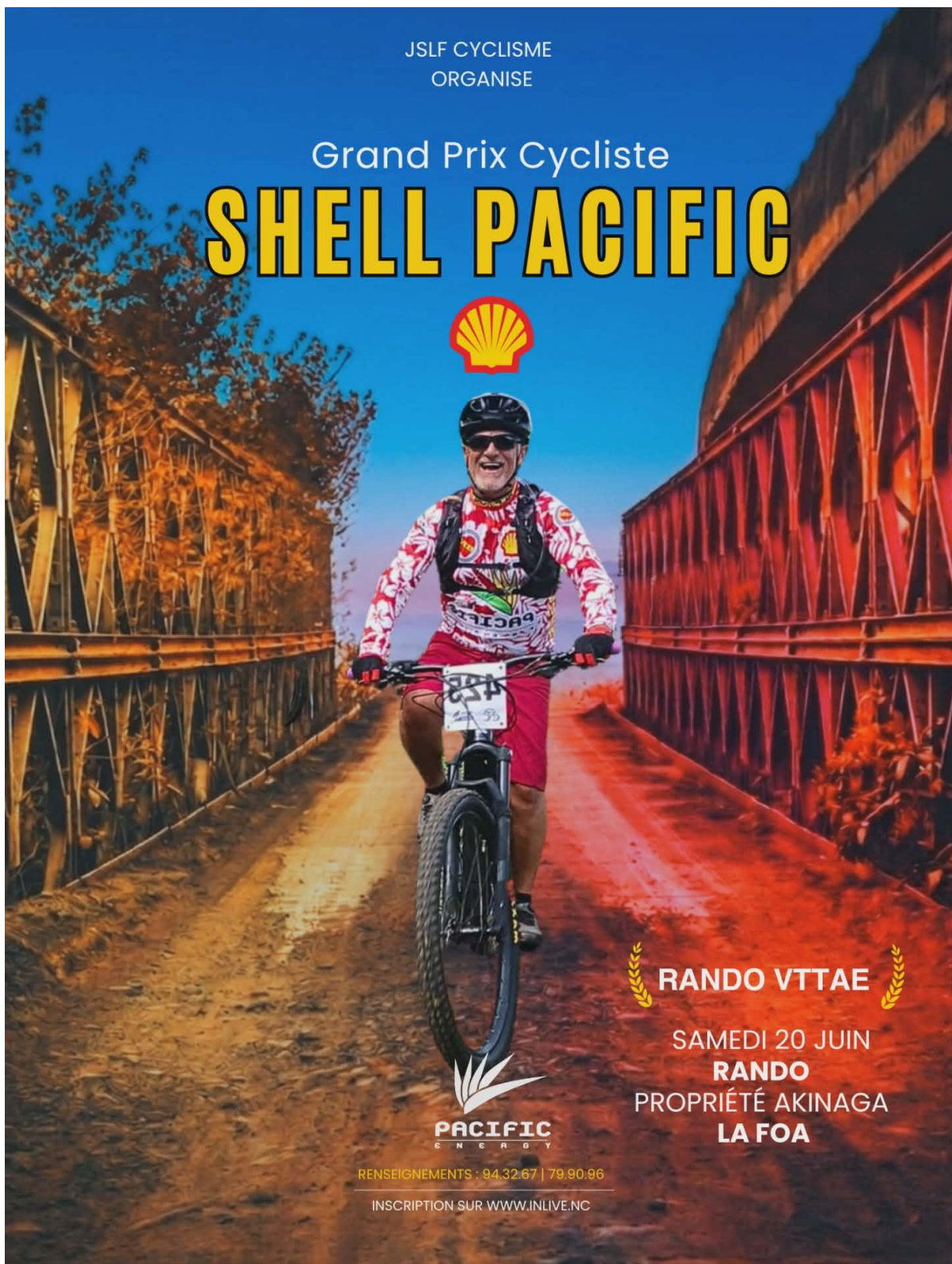



RENSEIGNEMENTS : 94.32.67 | 79.90.96
INSCRIPTION SUR WWW.INLIVE.NC




JSLF CYCLISME
ORGANISE

Grand Prix Cycliste SHELL PACIFIC



RANDO VTTAE

SAMEDI 20 JUIN
RANDO
PROPRIÉTÉ AKINAGA
LA FOA



RENSEIGNEMENTS : 94.32.67 | 79.90.96
INSCRIPTION SUR WWW.INLIVE.NC




Commune de La Foa – Samedi 20 juin 2026

Coupe XC Nouvelle-Calédonie 2026

Conformément aux règlements FFC, Coupe XC NC et RTS FFC

 Date
Samedi 20 juin 2026

 Lieu
Commune de La Foa

 Distance XCO
25 kms

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

1.1 Organisateur

Le **Prix Francine MOGLIA** est organisé par la **JSLF CYCLISME** affiliée au Comité Régional de Cyclisme de Nouvelle-Calédonie (CRCNC), conformément aux dispositions du règlement de la Coupe XC Nouvelle-Calédonie 2026.

1.2 Référentiels réglementaires applicables

La présente épreuve est régie par les textes suivants, par ordre de préséance :

- Règlement Technique et Sportif (RTS) de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) – discipline VTT XCO
- Règlement de la Coupe XC Nouvelle-Calédonie 2026, édité par la Commission VTT CRCNC
- Règlement général FFC et ses annexes
- Le présent règlement particulier de l'épreuve
- Toute note de service ou directive émise par la Commission VTT CRCNC avant ou pendant l'événement

1.3 Respect du site

L'épreuve se déroule sur un site privé mis à disposition par son propriétaire. Tout concurrent, accompagnateur et spectateur s'engage à respecter scrupuleusement :

- Les limites du site et le balisage de sécurité
- Les clôtures, cultures, équipements et infrastructures présents
- L'interdiction formelle de pénétrer hors des zones autorisées
- Les consignes de propreté : aucun déchet ne doit être abandonné sur le site

Le non-respect de ces règles entraîne la disqualification immédiate du concurrent et peut engager sa responsabilité civile. L'organisateur se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas ces consignes.

ARTICLE 2 - PROGRAMME DE LA JOURNÉE

Horaire	Épreuve	Public concerné	Distance
11h30 – 12h15	Accueil & retrait des plaques VTTAE	Tous participants	–

Horaire	Épreuve	Public concerné	Distance
12h30 - 14h00	Randonnée musculaire VTT & VAE	Tout public (ouvert)	Libre (max. 35 kms)
12h30 – 14h45	Randonnée musculaire VTT & VAE	Tout public (ouvert)	Libre (max. 32,5kms)
13h30 – 14h15	Accueil & retrait des plaques VTT XC Prix F. MOGLIA	Tous participants	–
14h30	Départ VTT XCO – Épreuve chronométrée	Catégories U13 à Master 3	14 à 28 kms
17h00	Remise des récompenses par catégorie	Tous	–

Note : L'horaire de départ XCO peut être ajusté en fonction du déroulement de la randonnée. Tout report sera communiqué sur la ligne de départ par le Directeur de Course.

ARTICLE 3 - ÉPREUVES

3.1 Randonnée Musculaire VTT & VAE (12h30 à 14h15)

La randonnée est une épreuve non chronométrée, ouverte à tous les participants munis d'un VTT musculaire ou d'un VAE (vélo à assistance électrique). Elle se déroule sur un parcours balisé au sein du site, sans classement ni compétition.

- Ouverture : tout public, licenciés ou non
- Participation sur inscription préalable ou sur place
- Départ à **12 H 30**
- Port du casque homologué **OBLIGATOIRE**
- Les VAE sont acceptés et peuvent rouler aux côtés des VTT musculaires
- Aucune récompense sportive associée à la randonnée
- Ils pourront participer aux tirages aux sorts a la fin de la manifestation

3.2 Cross-Country Olympique - XCO (Départ à 14 H 30)

Le Prix Francine MOGLIA est une course de VTT XCO chronométrée de **28 kms**, valide pour la Coupe XC Nouvelle-Calédonie 2026. Elle se dispute sur circuit fermé et balisé.

- Format : cross-country olympique (boucles répétées)
- Distance totale approximative : **14 à 28 kms**
- Départ en « **mass start** » pour les **U19 à Master 3**.
- **U15** et **U17** départ différé
- Départs groupés par catégories selon l'ordre défini par la réglementation.
- Le jury peut adapter le nombre de tours en cours de course selon les conditions

Le profil de la course ainsi que le tracé sont en pièces jointes.

ARTICLE 4 - CATÉGORIES ET LICENCES

4.1 Catégories engagées

Les catégories suivantes sont autorisées à concourir en XCO:

Catégorie	Année(s) de naissance	Sexe
U13	2014 – 2015	Filles / Garçons
U15	2012 – 2013	Filles / Garçons
U17	2010 – 2011	Filles / Garçons
U19	2008 – 2009	Filles / Garçons
Sénior	2004 – 2007 et seniors 1987	Femmes / Hommes
Master 1	1986 – 1977	Femmes / Hommes
Master 2	1976 – 1967	Femmes / Hommes
Master 3	1966 et avant	Femmes / Hommes

Les années de naissance exactes sont celles en vigueur dans le RTS FFC en cours de saison. En cas de doute, se référer au règlement FFC ou contacter la Commission VTT CRCNC.

4.2 Licences et inscriptions

- Tout concurrent doit être titulaire d'une licence FFC ou d'une licence délivrée par une fédération affiliée à l'UCI, en cours de validité pour la saison 2026
- Les coureurs en possession d'une licence compétition FFC ou équivalente sont classés au résultat officiel
- Les coureurs détenteurs d'une licence loisir ou d'une autorisation parentale (U13) participent hors classement de la Coupe XC NC, sauf dérogation expresse de la Commission VTT
- Tout concurrent non licencié devront remplir le questionnaire santé (voir avec le club quel formule on veut (assurance de groupe ou licence journée
- Les mineurs (moins de 18 ans) doivent présenter une autorisation parentale signée

ARTICLE 5 - INSCRIPTIONS

- Les inscriptions sont ouvertes sur **INLIVE** jusqu'au **Mercredi 17/06/2026 à 23 H 59**
- Frais d'inscription :

1 – PRIX FRANCINE MOGLIA (VTT XC) :

- **3.500 F.** pour les Licenciés Majeurs
- **1.000 F.** pour les Licenciés Mineurs (U17)
- **500 F.** pour les Licenciés Mineurs (U15)
- **4.500 F.** pour les Non Licenciés avec souscription obligatoire d'une Licence Pass Découverte

2 – GRAND PRIX SHELL PACIFIC (Deux courses cumulées VTT + ROUTE) :

- **6.000 F.** pour les Licenciés Majeurs pour les deux courses
- **1.500 F.** pour les Licenciés Mineurs (U17 seulement) pour les deux courses

- **8.000 F.** pour les Non Licenciés (avec souscription obligatoire d'une Licence Pass Découverte pour les deux courses)

3 – RANDO VTTAE :

- **2.000 F.** pour la Rando VTTAE (Licenciés et Non Licenciés Majeurs)

4 – RANDO VTTAE et PRIX FRANCINE MOGLIA (Deux épreuves cumulées) :

- **5.000 F.** pour la Rando VTTAE (Licenciés et Non Licenciés Majeurs) + le Prix Francine MOGLIA (VTT XC)
- Les inscriptions sur place seront possible, mais une majoration de **1000 F.** sera appliquée pour les Majeurs.
- La plaque est remise au coureur après vérification de sa licence et du règlement des frais d'inscription
- La plaque est nominative et non cessible

ARTICLE 6 - MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

6.1 Vélo

- VTT conforme au RTS FFC – discipline XCO
- Assistance électrique interdite en XCO
- Le vélo doit être en parfait état mécanique
- Les guidons doivent être munis d'embouts

6.2 Équipement personnel obligatoire

- Casque homologué rigide (CE EN 1078 minimum) obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve, du départ à l'arrivée
- Tenue correcte (tenue du club obligatoire pour les licencié) et couvrant le buste
- Le port de lunettes de protection est fortement recommandé
- Chaussures adaptées à la pratique du VTT

6.3 Autonomie

Les coureurs doivent être en mesure de gérer leur alimentation et hydratation. La zone technique sera signalée sur le parcours. Des points d'eau seront signalés sur le parcours. Tout ravitaillement extérieur non autorisé entraîne la disqualification. Le ravitaillement à la main sur la zone technique est autorisée mais le mécanicien ou suiveur ou personnes aidant le coureur n'est pas autorisé à courir à côté du VTT.

ARTICLE 7 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE XCO

7.1 Reconnaissance du parcours

Une reconnaissance officielle du parcours est organisée avant le départ, selon les modalités définies par le Directeur de Course et communiquées le jour de l'épreuve.

7.2 Départ

- Départ groupé à **14h30** ou à l'heure annoncée par le Directeur de Course
- La grille de départ est organisée par catégories ; l'ordre est défini par le règlement de la Coupe XC NC
- Tout coureur absent à l'appel de sa catégorie prend le départ en queue de peloton ou est déclaré non-partant
-

7.3 Course et nombre de tours

- Le nombre de tours de course par catégories sera établi de la façon suivante :
- **SENIORS H (4 TOURS de 7 kms soit 28 KMS)**
- **SENIORS F - MASTERS 1 H - MASTERS 2 H - MASTERS 3 H - U19 H - U17 (3 TOURS de 7 kms soit 21 KMS)**
- **U15 - FEMMES (Novices et Confirmées) - NON LICENCIÉS H et F (2 TOURS de 7 kms soit 21 KMS)**
- Dépassement autorisé dans toutes les zones praticables
- Tout coureur rattrapé est tenu de laisser le passage pur faciliter son dépassement
- Les commissaires peuvent intervenir sur le circuit pour faire respecter le règlement
- Le parcours est balisé et tout raccourci volontaire entraîne la disqualification
- En cas de crevaison ou panne mécanique, le coureur peut recevoir une assistance neutre (commissaire, mécanicien neutre) ou de son propre mécanicien dans les zones techniques autorisées

7.4 Abandon

Tout coureur souhaitant abandonner doit se signaler auprès d'un commissaire ou d'un bénévole sur le circuit et restituer son dossard. L'abandon non signalé peut entraîner le déclenchement d'une recherche inutile.

ARTICLE 8 - CLASSEMENTS ET ATTRIBUTION DES POINTS

8.1 Classement de l'épreuve

Un classement scratch et un classement par catégorie sont établis à l'issue de l'épreuve. Le classement officiel est affiché au tableau des résultats dans les 30 minutes suivant l'arrivée du dernier coureur de chaque catégorie.

8.2 Points Coupe XC Nouvelle-Calédonie 2026

Les points attribués à l'issue de cette épreuve sont conformes au barème officiel de la Coupe XC NC 2026, défini par la Commission VTT CRCNC. Seuls les coureurs licenciés compétition (ou équivalent) et classés sont comptabilisés au cumul de la Coupe.

8.3 Ex-aequo

En cas d'égalité de points au classement de l'épreuve, le département commissaires applique les critères de départage du RTS FFC en vigueur.

ARTICLE 9 - RÉCOMPENSES

Une cérémonie de remise des récompenses est organisée à l'issue de l'épreuve XCO, à la fin de la journée.

Podium	Nature de la récompense
1er de chaque catégorie	Trophée / Coupe + dotation (selon disponibilité)
2ème de chaque catégorie	Médaille + dotation (selon disponibilité)
3ème de chaque catégorie	Médaille
Classement scratch	Récompense spéciale selon les conditions du jour

Chaque coureur récompensé doit être présent à la cérémonie pour recevoir son prix. En cas d'absence injustifiée, le prix n'est pas remis. Les récompenses exactes seront communiquées par l'organisateur avant le départ.

ARTICLE 10 - SÉCURITÉ ET MÉDICAL

- Un dispositif médical (secouristes ou médecin) est présent sur le site pendant toute la durée de l'épreuve
- Le numéro d'urgence local et le protocole d'évacuation sont définis dans le plan de sécurité de l'organisateur
- Tout coureur victime d'un accident doit rester sur place et attendre les secours, sauf danger immédiat
- Les zones dangereuses du parcours sont signalées et matérialisées
- La présence d'un public est autorisée dans les zones désignées uniquement
- Les chiens et animaux sont interdits sur le parcours et dans les zones de course

ARTICLE 11 - RÉCLAMATIONS ET SANCTIONS

11.1 Réclamations

Toute réclamation doit être déposée par écrit auprès du Directeur de Course dans un délai de 30 minutes suivant l'affichage des résultats provisoires. Elle doit être accompagnée d'une caution de [montant à définir] remboursable si la réclamation est jugée fondée. Le jury statue dans les meilleurs délais.

L'organisateur et l'arbitre désigné par le CRC NC seront en charge de la tenue de la manifestation, et seront les seules personnes habilitées à prendre les mesures nécessaires lors du déroulement le jour J.

11.2 Sanctions

Sont passibles de pénalités, de déclassement ou d'exclusion :

- Le non-respect des règles de course (raccourcis, aide extérieure non autorisée, obstruction délibérée)

- Le comportement antisportif ou irrespectueux envers les officiels, concurrents ou spectateurs
- Le non-respect des règles de sécurité (port du casque, circulation hors zones autorisées)
- La dégradation volontaire du site ou du balisage

Les sanctions sont prononcées par le jury de course conformément au RTS FFC et au règlement Coupe XC NC. Elles sont sans appel sur la journée.

ARTICLE 12 - DOPAGE ET ÉTHIQUE

L'épreuve est soumise au règlement antidopage de la FFC et aux règles de l'AFLD. Des contrôles antidopage peuvent être effectués à tout moment, y compris sur des mineurs (avec accord parental). Tout refus de contrôle ou résultat positif entraîne les sanctions prévues par le code mondial antidopage.

Les participants s'engagent à respecter l'éthique sportive, les valeurs du fair-play et à adopter un comportement exemplaire vis-à-vis des autres concurrents, des officiels, du public et de l'environnement.

ARTICLE 13 - RESPONSABILITÉS ET ASSURANCE

- Chaque participant prend le départ sous sa propre responsabilité et celle de son représentant légal pour les mineurs
- La couverture d'assurance est celle incluse dans la licence FFC (responsabilité civile et assurance individuelle accidents)
- Les coureurs non licenciés FFC doivent justifier d'une assurance personnelle couvrant leur pratique sportive
- L'organisateur et la CRCNC déclinent toute responsabilité en cas d'accident survenu en dehors des zones réglementaires
- En participant à l'épreuve, chaque concurrent autorise l'utilisation de son image (photos, vidéos) à des fins de communication non commerciale par l'organisateur et la CRCNC

ARTICLE 14 - DISPOSITIONS FINALES

Le fait de prendre le départ ou de participer à toute épreuve de cette journée implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute situation non prévue par le présent règlement relève de la décision souveraine du Directeur de Course et du jury, conformément au RTS FFC et au règlement de la Coupe XC NC 2026.

En cas de conditions météorologiques exceptionnelles ou de force majeure rendant la sécurité des participants incertaine, l'organisateur se réserve le droit de modifier le format, reporter ou annuler tout ou partie de la journée.

A LA FOA, le 05/05/2026
Le Président de la JSLF
MOGLIA Charly



Naina Parc Hotel

RT1

5

COROS

7.00 km
Dist.

Laurent

